



## Jour de formation annulé récupéré par jour de congé

Par **faya819414**, le **22/02/2016** à **17:38**

Bonjour,

Mon jour de formation s'étant annuler par le fait que le formateur ne peut pas répondre à son engagement, mon responsable décide que je reste chez moi et que ce jour doit être pris sur mes jours de congés.

Est-ce légal?

Cordialement

Par **Lag0**, le **23/02/2016** à **10:13**

Bonjour,

Non, bien entendu...

Bien que ce soit l'employeur qui fixe les dates de congé, il doit respecter un certain formalisme et des délais, en particulier, les congés doivent être fixés plus d'un mois à l'avance.